

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 4 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H15 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL (proc de B PERRUSSET), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de S GENEST), I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de JY PONTHER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER (proc de A CHARROUD), MC JOUVE, M CEYSSON, B SOUCHE(proc de A ROUSSET), F CHASSON, M TOURVIELHE (proc de B TEYSSIER) M TAUPENAS et O BOISSIN.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 39
Procurations : 7
Votants : 46
Absents : 6

Date de convocation : 29/10/2020

Secrétaire de séance : Alice BEL

Absents : JP LARDY, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT, M CHAZE et V VANDUYNLAGER

En présence des suppléants non votants :.

Objet : Compte rendu des décisions du Président.

DEC 2020-32 Vente véhicule de collecte des déchets

Nous, Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,

Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,

Vu la délibération N°23072020-05 du Conseil Communautaire en date du 23 JUILLET 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECISION

Dans le cadre du plan de renouvellement de son parc roulant, le service de collecte des déchets procède chaque année à une consultation en vue de l'acquisition de camion bennes.

Cette politique de renouvellement vise à maintenir un âge moyen du parc optimum, de manière à limiter les frais de réparations liés au vieillissement.

Ce véhicule, immatriculé EJ-776-VN, a été mis en vente auprès des collectivités voisines depuis près d'un an. Aucune collectivité ne s'est manifestée.

La société Maintenance Voirie, sise 285 rue des Dévideuses ZI Lucien Auzas - 07 170 Lavilledieu a formulé une offre de rachat d'un montant de 2 300€.

Au vu de ce qui précède, j'ai décidé d'accepter l'offre de la société Maintenance Voirie est de céder le dit véhicule, en l'état, pour un montant de 2 300€.

DEC 2020-33 Marché 2019-12 QUA (nouvelle consultation pour le marché 2019-12 lot 4) Choix de l'entreprise NET ACTIV BAT

Nous, Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,

Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20201104-DEL04112020-13-
DE
Date de télétransmission : 10/11/2020
Date de réception préfecture : 10/11/2020

Vu la délibération N°23072020-05 du Conseil Communautaire en date du 23 JUILLET 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la consultation faite en procédure adaptée, sous la référence 2019-12 QUA aux fins de remplacer le titulaire défaillant,

Considérant que la consultation précitée fait suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise TOGNETTY qui était attributaire du lot 4 pour le marché de travaux n°2019-12.

DECISION

Le 25 septembre 2020 à 12 heures, au terme de la consultation citée en objet, une seule offre a été déposée par NET ACTIV BAT dont le siège social est à VAULX EN VELIN ;

Au vu des critères de sélection énoncés au règlement de consultation (valeur technique 50% avec sous critères, prix 50%), le Maître d'œuvre de l'opération (cabinet ESTEVE & DUTRIEZ Architectes) a procédé à la notation suivante :

	NET ACTIV BAT
Note valeur technique / 50	50.00
DONT	
Moyens humains et matériels sur 20 points Note	20
Matériaux et matériels sur 15 points Note	15
Sécurité Prévention Hygiène sur 5 points Note	5
Mesure pour limitation des nuisances sur 5 points Note	5
Délais d'exécution sur 5 points Note	5
Prix /50	50.00
Note générale / 100	100.00
Classement	1

En conséquence de ce qui précède,

-Considérant que l'offre de NET ACTIV BAT présente le caractère le plus avantageux pour la collectivité, j'ai décidé de lui attribuer le marché pour un montant HT de : 82 298.16 €. (98 757.79€ TTC)

DEC 2020-34 OPAH-RU - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : M. REIBAUD Philippe

Je soussigné, Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,

Vu la délibération n°23072020-05 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la limite des crédits inscrits au budget,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine n°007PRO011 signée le 7 juin 2016 et ses avenants,

Vu la décision d'agrément de l'Anah Ardèche en date du 19 septembre 2020 pour M. REIBAUD Philippe dont le logement est sis 1395 route de la Besorgues- Quartier le Chayne à Juvinas,

DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 1 500 € à M. REIBAUD Philippe (dossier n°2020.18), pour des travaux de rénovation énergétique de son logement situé 1395 route de la Besorgues- Quartier le Chayne à JUVINAS, pour un gain énergétique de 50% attendu après travaux.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs de l'Anah et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2020-35 OPAH-RU - SUBVENTION AU PROPRIETAIRE OCCUPANT : Mme HERVIEUX Chloé

Je soussigné, Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,

Vu la délibération n°23072020-05 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la limite des crédits inscrits au budget

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20201104-DEL04112020-13-DE
Date de télétransmission : 10/11/2020
Date de réception préfecture : 10/11/2020

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine n°007PRO011 signée le 7 juin 2016 et ses avenants,

Vu la décision d'agrément de l'Anah Ardèche en date du 13 août 2020 pour Mme HERVIEUX Chloé dont le logement est sis 285 Chemin des Beraudoux à Vesseaux,

DECISION

En conséquence de quoi, il est décidé :

- l'attribution d'une subvention s'élevant à 500 € à Mme HERVIEUX Chloé (dossier n°2020.20), pour des travaux de rénovation énergétique de son logement situé 285 chemin des Beraudoux à VESSEAUX, pour un gain énergétique de 46% attendu après travaux.

Il est précisé que ladite subvention sera versée après réalisation des travaux sur présentation des justificatifs de l'Anah et dans le respect des règles d'urbanisme applicables.

DEC 2020-36 Marché 20.090 Diagnostic Zone Humide/attributaire

Nous, Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,

Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,

Vu la délibération N°23072020-05 du Conseil Communautaire en date du 23 JUILLET 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la consultation faite en procédure adaptée, sous la référence 20.090,

DECISION

Le 25 septembre 2020 à 12 heures, au terme de la consultation référencée 20.090 pour un marché de service 'diagnostic zone humide', 8 candidats ont présenté une offre.

Au vu des critères de sélection suivants, énoncés dans l'article 5.2 du règlement de consultation (valeur technique 50%, prix 50%), les notes attribuées ont conduit au classement suivant:

CANDIDAT	NOTE GLOBALE sur 100	NOTE VALEUR TECHNIQUE (/50)	NOTE PRIX (/50)	classement
1 NALDEO	49,08	24,00	25,08	8
2 ONF	62,71	36,00	26,71	4
3 ECO STRATEGIE	73,81	34,50	39,31	3
4 CARICAIE	91,50	41,50	50,00	1
5 MOSAIQUE ENVIRONNEMENT	61,55	30,00	31,55	6
6 REALITES ENVIRONNEMENT	61.61	37.50	24.11	5
7 SALOMON ENVIRONNEMENT	75.32	45.50	29.82	2
8 BIOTOPE	57.07	41.50	15.57	7

En conséquence de ce qui précède,

-Considérant que l'offre de CARICAIE présente le caractère le plus avantageux pour la collectivité, j'ai décidé de lui attribuer le marché au montant HT de : 4 080€ TTC (prestations supplémentaires éventuelles incluses)

DEC 2020-37 20.SC01 Logiciel médiathèque/applications - Choix de l'attributaire

Nous, Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas agissant en cette qualité,

Vu les compétences de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas définies dans ses statuts,

Vu la délibération N°23072020-05 du Conseil Communautaire en date du 23 JUILLET 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la consultation dite de 'gré à gré'(au titre de l'article R2122-8 du code de la commande publique), sous la référence 20.SC01,

DECISION

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20201104-DEL04112020-13-DE
Date de télétransmission : 10/11/2020
Date de réception préfecture : 10/11/2020

Le 30 JUIN 2020 à 12 heures, au terme de la consultation référencée 20.SC01 pour l'acquisition d'un logiciel/applications et contrat de maintenance au sein de la Médiathèque,
 -Considérant que la consultation a été adressée à 5 candidats,
 -Considérant que 2 n'ont pas répondu et que les 3 candidats ci-dessous ont présenté une offre,
 -Vu des critères de sélection énoncés dans l'article 6.1 du règlement de consultation (valeur technique 60%, prix 40%), les notes attribuées ont conduit au classement suivant :

NOM DU CANDIDAT	DECALOG	C3RB	ARCHIMED
Note valeur technique / 60	48,15	49,95	33,15
Note Prix / 40	40,00	28,67	25,91
Note générale / 100	88,15	78,62	59,06
Classement	1	2	3

En conséquence de ce qui précède,

-Considérant que l'offre de DECALOG présente le caractère le plus avantageux pour la collectivité, j'ai décidé de lui attribuer le marché au montant de :

-22 240 € TTC (offre de base)

- 4800 € TTC (contrat de maintenance annuel hors PSE ou 4926 € TTC si contrat avec PSE)

-420€ TTC (la collectivité se réservant le droit de commander ou ne pas commander les PSE).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne acte au Président du compte rendu des décisions.

Pour extrait certifié conforme
 Fait à UCEL, le 5 novembre 2020
 Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
 007-200073245-20201104-DEL04112020-13-DE
 Date de télétransmission : 10/11/2020
 Date de réception préfecture : 10/11/2020